



GREFFE

10 AVR. 2006

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

651, boul. St-Laurent Est,
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Tél. : 819.228.9461

Télec. : 819.228.2193

Courriel : mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca

Site web : www.mrc-maskinonge.qc.ca

Le 27 mars 2006

Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Hydro-Québec
Augmentation des tarifs d'électricité**

Monsieur,

Nous vous acheminons, sous pli, copie certifiée conforme de la résolution #83/03/06 concernant le sujet cité en rubrique.

Ladite résolution a été adoptée par les membres du conseil de la MRC de Maskinongé siégeant en séance ordinaire le 8 mars 2006.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

La directrice générale,

Liane St-Cyr, sec. Trés.-adj.
Janyse L. Pichette,
Secrétaire-trésorière

JLP/lrp

p. j. Copie de résolution

Une richesse infinie de trésors naturels



651, boul. St-Laurent Est,
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Tél. : 819.228.9461
Télec. : 819.228.2193
Courriel : mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca
Site web : www.mrc-maskinonge.qc.ca

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Maskinongé,
tenue à Louiseville, le mercredi 8 mars 2006, à 20 heures.

HYDRO-QUÉBEC

Objet : Augmentation des tarifs d'électricité
N/D : 1-5-4

Considérant qu'une nouvelle augmentation des tarifs d'électricité s'appliquera à partir du 1^{er} avril 2006;

Considérant que cette hausse variera d'un minimum de 4,5 % à un maximum de 6,3 %, selon la consommation d'électricité;

Considérant que la hausse moyenne de 5,3 % est près de trois fois supérieure aux taux d'inflation;

Considérant qu'il s'agit de la quatrième augmentation depuis janvier 2004, ce qui représente une hausse de 10,9 %, en 28 mois;

Considérant que ces hausses se sont avérées très imprévisibles et donc, encore plus difficiles à gérer pour tous les consommateurs;

Considérant que cette augmentation, telle qu'annoncée, aura des impacts très importants sur les budgets des réseaux de services publics, comme les municipalités, les écoles et les hôpitaux;

Considérant que la nouvelle hausse du tarif d'électricité est dramatique pour la population et pour l'économie québécoise;

Considérant qu'au Québec, 22 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté et ces ménages consacrent en moyenne 7,5 % de leur budget mensuel à leur facture d'électricité, cette augmentation aura des effets régressifs, qui appauvriront les plus démunis;

.../2

Une richesse infinie de trésors naturels

Considérant le dollar élevé et des profits qui rétrécissent, les entreprises manufacturières du Québec perdront encore avec cette nouvelle hausse des tarifs d'électricité;

Considérant que le Québec perd tranquillement ses avantages comparatifs à chaque augmentation du prix de l'électricité;

Considérant qu'Hydro-Québec est une société d'État, donc son principal mandat est de rendre l'énergie disponible aux citoyens au meilleur coût possible;

Considérant l'impact de cette nouvelle hausse sur la création d'emplois et sur le dynamisme économique du Québec;

POUR CES MOTIFS :

83/03/06

Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Robert Lalonde, maire de Saint-Léon-le-Grand;

Que le conseil de la MRC de Maskinongé juge inacceptable que les Québécois subissent une nouvelle hausse des tarifs d'électricité, et demande à Hydro-Québec de renverser sa décision d'imposer cette nouvelle augmentation, pour d'éviter un affaiblissement de l'économie du Québec.

Proposition adoptée à l'unanimité.

c. c. Monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec
Madame Francine Gaudet, députée du comté de Maskinongé
Toutes les MRC du Québec.

/S/ Jean-Paul Diamond, préfet

/S/ Janyse L. Pichette, secrétaire-trésorière

EXTRAIT POUR COPIE CONFORME LE 24 MARS 2006.

COPIE CONFORME

Janyse L. Pichette
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ET DIRECTRICE GÉNÉRALE**